

# COORDINATION SCOLAIRE

Pour les écoles des communes de Lens et d'Icogne

## INFORMATIONS ANNÉE SCOLAIRE 2010/2011

### 1. PLAN DE SCOLARITÉ 2010/2011 POUR LES ECOLES DE LENS ET FLANTHEY

#### A) Durée de la scolarité : Lens et Flanthey

du lundi 23 août 2010, au matin  
au jeudi 30 juin 2011, au soir

**Rappel : les élèves de 1<sup>ère</sup> enfantine vont  
en classe toute la journée.**

#### Commission scolaire

M. Jean-Daniel Emery, Président, Lens  
Mme Muriel Bonvin, Lens  
Mme Régine Bétrisey, Lens  
Mme Madeleine Emery, Flanthey  
M. Pierre-Alain Gabbud, Flanthey  
Mme Emmanuelle Bagnoud Rey, Icogne  
M. Hervé von Dach, Icogne

#### B) Congés hebdomadaires

mercredi après-midi  
mercredi toute la journée 1E et 2E (L + F)  
samedi toute la journée

#### APLI

M. Pierre-Yves Roberfroid, Lens

#### C) Congés & Vacances

Vacances d'automne	du vendredi 8 octobre 2010, au soir, au lundi 25 octobre 2010, au matin
Toussaint	le lundi 1 <sup>er</sup> novembre 2010
Immaculée Conception	le mercredi 8 décembre 2010
Vacances de Noël	du jeudi 23 décembre 2010, au soir, au lundi 10 janvier 2011, au matin
Vacances de Carnaval	du vendredi 4 mars 2011, au soir, au lundi 14 mars 2011, au matin
Vacances de Pâques	du jeudi 21 avril 2011, au soir, au lundi 2 mai 2011, au matin
Congé de l'Ascension	du mercredi 1 <sup>er</sup> juin 2011, à midi, au lundi 6 juin 2011, au matin
Pentecôte	le lundi 13 juin 2011
Fête-Dieu	le jeudi 23 juin 2011 (Pas de pont !)

**Le plan de scolarité étant connu bien à l'avance, nous n'accordons, en principe, pas de congé supplémentaire pour anticiper ou prolonger des vacances déjà existantes.**

### 2. HORAIRES HEBDOMADAIRES DES COURS

P = Primaire / E = Enfantine  
L = Lens / F = Flanthey

Classe	Matinées du Lu - Ma - Je - Ve	Matinée du mercredi	Après-midi
1E (L + F)	08H50 à 11H25	-	14H00 - 15H55
2E (L + F)	08H50 à 11H25	-	14H00 - 15H55
1P et 2P (L + F)	08H50 à 11H30	08H40 à 11H00	13H30 à 16H00
3P à 6P (L + F)	08H00 à 11H30	08H00 à 11H00	13H30 à 16H00

**Les élèves de 2P de Flanthey bénéficieront d'un horaire alterné :**

Ma-Je-Ve : 14h00 – 16h00

Lu : 8h00 – 11h30

Me : 8h00 – 11h00

Dès le premier jour, la maîtresse fournira les informations complémentaires

### 3. PERSONNEL ENSEIGNANT

Lens & Flanthey

Enseignement religieux :  
Mmes Nicole BAGNOUD et Chantal RABAH  
Chant : M. Samuel EMERY et Mlle Adrienne EMERY

*LENS*

1E Mlle Adrienne EMERY  
2E Mme Geneviève EMERY  
1P Mmes Marie-Noëlle SAVOY REY (titulaire) & Monique BLANC  
2P Mme Maria BAGNOUD  
3P Mlle Laëtitia NANCHEN, M. Bernard REY & Francine CORDONIER  
4P M. Thierry EMERY  
5P M. Adrien NANCHEN  
6P M. Georgy PRAPLAN  
ACM/ACT Mmes Myriam NANCHEN & Rose-Marie EMERY  
Appui Mmes Marylau LAMON et Caroline NANCHEN

*FLANTHEY*

1E + 2E Mlle Sophie PONT  
1P + 2P Mlle Romaine ARLETTAZ  
3P + 4P M. Marco BONVIN & Mme Francine CORDONIER, (remplaçante)  
5P + 6P M. Pierre EMERY (titulaire) & Mme Anne-Marie MARI  
ACM/ACT Mme Myriam NANCHEN  
Appui Mlle Caroline NANCHEN

**Coordinateur scolaire : M. Pierre Emery, Route de Granges 68, 3978 Flanthey**  
**t 078 862 33 00 p.emery@bluewin.ch**

### 4. HORAIRES BUS – ICOGNE

Courses Icogne - Lens	3P à 6P	1E à 2P	1P à 6P	1E - 2E
Contour	07H32	08H27	13H02	13H37
Monteiller	07H34	08H29	13H04	13H39
Prasserin	07H36	08H31	13H06	13H41
Poste	07H39	08H34	13H09	13H44
Assa	07H43	08H38	13H13	13H48
Cachiblio	07H44	08H39	13H14	13H49
Bifurcation Vernasses	07H45	08H40	13H15	13H50
Lens, centre scolaire	07H50	08H45	13H20	13H55

**N.B.**

Les services de bus pour les différents et à Lens sont assurés pour autant qu'il y ait des élèves ayant droit d'en bénéficier

Courses Lens – Icogne-Village	Jours	E + P	E + P
Lens, centre scolaire	lu-ma-je-ve	11H35	16H05
Lens, centre scolaire	mercredi	11H05	-
Courses Lens – Icogne-Vernasses	Jours	E + P	E + P
Lens, centre scolaire	lu-ma-je-ve	11H45	16H15
Lens, centre scolaire	mercredi	11H15	-

Courses Icogne – Lens	Jour	1P et 2P	3P à 6P
Contour	mercredi	08H17	07H32
Monteiller		08H19	07H34
Prasserin		08H21	07H36
Poste		08H24	07H39
Assa		08H28	07H43
Cachiblio		08H29	07H44
Bifurcation Vernasses		08H30	07H45
Lens, centre scolaire		08H35	07H50

**En principe, seuls les ayants droit sont autorisés à emprunter les bus scolaires. Pour qu'un enfant puisse utiliser une autre course que celle qui lui est habituelle, ses parents doivent, en faire la demande au coordinateur scolaire, au moins un jour avant le changement.**

## 5. HORAIRES BUS – TRIONNA/LE SERGNOU

Courses Trionna/Sergnou/Lens	Jours	3P à 6P	1E à 2P
Trionna	lu-ma-je-ve	07H35	08H25
Sergnou	lu-ma-je-ve	07H50	08H40
Trionna	mercredi	07H35	08H15
Sergnou	mercredi	07H50	08H30

Courses Trionna/Sergnou/Lens	Jours	1P à 6P	2E	Retour E/P
Trionna	lu-ma-je-ve	13H05	13H35	
Sergnou	lu-ma-je-ve	13H20	13H50	
Lens, centre scolaire	lu-ma-je-ve			11H35/16H05
Lens, centre scolaire	mercredi			11H05

\* Arrêts Trionna : Sommet route Trionna-Dedans / Bifurcation Trionna / Arrêt postal Trionna

## 6. PISCINE : Lens :

Départ de Lens à 13h25  
Retour à 14h45

## Flanthey :

Départ avec le bus du CO à 13h25  
Retour à 14h45

## 7. HORAIRES BUS - FLANTHEY

Les enfants de Chelin fréquentant les classes de 1ère enfantine à 2ème primaire sont transportés en bus durant toute l'année, pour autant que leurs horaires correspondent.

Tous les élèves de Saint-Clément, Condémines et Valençon sont transportés en bus, toute l'année, pour autant qu'il y ait suffisamment de place. Les élèves des classes enfantines de Vaas sont aussi transportés par bus toute l'année.

### HORAIRES POUR CHELIN/VAAS/ST-CLEMENT/CONDEMINES/VALENCON

Classe	Jour	Circuit			Retour
		<b>LE MATIN</b>			
		Escale	Chelin-Haut	Chelin-Bas	Ecole
1E à 2P	lu-ma-je-ve	08h22	08h25	08h28	11h35
1P et 2P	mercredi	08h12	08h15	08h18	11h05
		<b>L'APRES-MIDI</b>			
		Escale	Chelin-Haut	Chelin-Bas	Ecole
1E - 2E	lu-ma-je-ve	13h32	13h35	13h38	16h05
1P et 2P	lu-ma-je-ve	13h02	13h05	13h08	16h05

Classe	Jour	Circuit				Retour
		<b>LE MATIN</b>				
		Vaas	St-Clément	Condémines	Valençon	Ecole
1E à 2P	lu-ma-je-ve	08h33	08h35	08h38	08h42	11h45
1P et 2P	mercredi	08h23	08h25	08h28	08h32	11h15
3P à 6P	lu-ma-je-ve	07h33	07h35	07h38	07h42	11h45
3P à 6P	mercredi	07h33	07h35	07h38	07h42	11h15
		<b>L'APRES-MIDI</b>				
		Vaas	St-Clément	Condémines	Valençon	Ecole
1E - 2E	lu-ma-je-ve	13h43	13h45	13h48	13h52	16h15
1P à 6P	lu-ma-je-ve	13h13	13h15	13h18	13h22	16h15

## 8. SANTÉ PUBLIQUE

- médecin scolaire : Dr Christine LOSER-BARRAS
- dentistes scolaires : Dr Jacques PASSERINI (pour Lens)  
Dr Jean-Jacques NANCHEN (pour Flanthey)
- infirmière scolaire : Mme Maryvonne BONVIN

## 9. DEMANDE DE CONGÉ - MALADIE - COURS DE NATATION

### a) Demande de congé (formulaire à demander à l'enseignant)

Les rendez-vous chez le médecin, dentiste, oculiste... se prennent, si possible, **en dehors des heures de classe**. Dans la mesure du possible, une demande de congé doit se faire assez tôt (**au moins 14 jours à l'avance**); l'organisation de la classe en sera facilitée.

En principe, aucun congé ne sera accordé pour anticiper ou prolonger des vacances prévues par le plan de scolarité annuel. Les parents sont responsables des congés qu'ils requièrent et assument la responsabilité du suivi des programmes.

Des congés individuels peuvent être accordés pour de justes motifs :

- |                                 |  |
|---------------------------------|--|
| 1) par le maître                | pour une durée d'une demi-journée            |
| 2) par le coordinateur scolaire | de 2 à 9 demi-journées de classe effective   |
| 3) par l'inspecteur scolaire    | de 10 à 27 demi-journées de classe effective |
| 4) par le Département           | au-delà de 27 demi-journées.                 |

### b) Absence due à la maladie

Les parents ont l'obligation, **dès la première matinée**, d'aviser le/la maître(esse) de l'absence de leur enfant malade. **L'enfant reviendra en classe avec une excuse signée des parents**. Cette manière de procéder favorise la collaboration parents/maîtres(esses) et évite l'école buissonnière. En cas d'absences répétées ou de longue durée un certificat médical sera exigé.

### c) Fréquentation des cours

La fréquentation de tous les cours prévus au programme est obligatoire. Demeurent réservées les dispositions de l'art. 28 de la loi du 4 juillet 1962 sur l'instruction publique.

Les élèves peuvent, en outre, exceptionnellement être dispensés de certains cours obligatoires pour suivre des leçons privées hors programme. Sur demande des parents, et après préavis du coordinateur scolaire, le Service compétent du Département accorde les dispenses et fixe les conditions.

### d) Responsabilité

Sur le chemin de l'école, dans les aires d'attente des bus et, d'une manière générale, en dehors des heures de classe, **les parents sont seuls responsables** du comportement de leurs enfants. N'envoyez donc pas trop tôt vos enfants à l'école, car la présence d'un enseignant(e) n'est assurée que dès l'arrivée du 1<sup>er</sup> bus.

**Les natels et les chaussures à roulettes sont interdits dans et aux alentours des bâtiments scolaires.**

### e) Cours de natation

Les milieux de la santé et du sport recommandent une attente de 2 heures entre un repas et la baignade. Dans notre planification, pour les cours de natation fixés en début d'après-midi, ce laps de temps n'est pas entièrement respecté.

Aussi, pour éviter tout risque d'accident, veuillez noter que le repas de midi de votre enfant doit être léger et équilibré. En compensation, une collation plus importante lui sera donnée pour la récréation de l'après-midi.

### f) Renseignements utiles

Centre scolaire de Lens : 027 483 34 91

Centre scolaire de Flanthey : 027 458 17 75  
www.coordinationscolaire.ch

*Pierre Emery*  
Coordinateur scolaire